

L'ECO-DEVELOPPEMENT

Contribution du groupe
« Emploi et développement économique »

Validée à l'Assemblée plénière
du 31 janvier 2008



Plan de la contribution sur l'éco-développement

- **Introduction**
- **Le développement local intégré, un processus, une volonté**
 - **Eco-construction**
 - **La récupération, traitement et recyclage des déchets**
 - **Reprise de la gestion de l'eau et de son traitement**
 - **Economie d'énergie et énergies renouvelables**
 - **Développement des entreprises ayant une activité dans l'éco-industrie ou l'éco-service**
 - **Maraîchage biologique**
- **Relevé des propositions**

Annexes

- **Contexte de l'auto saisine du Conseil de développement**
- **Conditions d'élaboration de la contribution**
 - **Méthode de travail**
 - **Documents de travail**

Introduction

Dans sa première contribution sur le « développement local intégré – nouvelles filières d'emploi et de formation, lutte contre les discriminations », le Conseil de développement évoquait quatre filières qui lui paraissaient stratégiques. Dans les conclusions de ce même avis, l'intention de détailler deux d'entre elles : les services à la personne et l'éco-développement était annoncée.

Le Conseil de développement a décidé de traiter les deux sujets en parallèles, et de remettre deux avis distincts.

Le présent document résumé de nos travaux, est une contribution sur l'éco-développement.

Le Conseil de développement estime que l'éco-développement constitue un enjeu majeur de créations d'emploi sur le territoire.

Il s'agit de trouver des moyens originaux afin de créer sur le territoire un mouvement exemplaire en éco-développement qui contribuent et associent à la fois à la population, aux entreprises, à l'administration et aux associations. L'originalité – et en même temps la difficulté – sera d'y associer une population qui n'a pas forcément la motivation ou les moyens pour y participer.

Les éco-quartiers sont un bon début afin de donner aux habitants un cadre de vie durable et agréable. Néanmoins, ces éco-quartiers doivent être accessibles à toute la population. Le Conseil de développement propose de passer des éco-quartiers aux éco-villes dans la manière dont elles sont conçues, aménagées, développées et gérées.

Contribution sur l'éco-développement

Le développement local intégré, un processus, une volonté

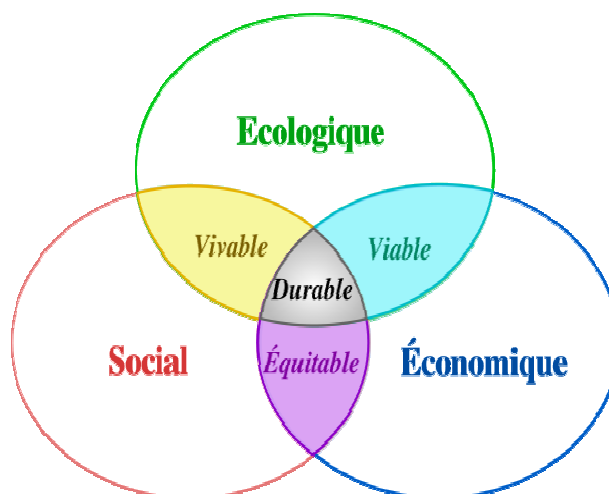
L'économie de marché productiviste est de plus en plus performante grâce aux progrès de la technologie et aux nouveaux modes de répartition du travail. Elle produit aussi un nombre grandissant d'exclus du marché du travail et donc de la vie sociale et collective.

Par opposition, le développement local intégré est une démarche permettant de valoriser, de mobiliser et d'impliquer le plus grand nombre d'acteurs économiques et sociaux locaux, pour susciter des initiatives, générer un tissu de nouvelles entreprises et mettre en œuvre une dynamique territoriale de l'innovation.

Le développement local intégré implique une politique volontariste qui devrait reposer pour Plaine Commune sur une dynamique incitative s'appuyant sur quatre filières : l'éco-développement, l'audiovisuel, les services d'aide à la personne, le tourisme et le patrimoine. Ces filières avaient été retenues par le Conseil de développement dans sa première contribution dans la mesure où elles permettent :

- d'assumer et valoriser notre histoire, notre patrimoine,
- de réinjecter les savoirs existants dans le développement,
- de donner au territoire une identité originale, porteuse d'un développement plus durable et solidaire,
- d'ouvrir sur un large spectre d'emplois et de qualification,
- d'améliorer le cadre de vie et la santé.

Parmi ces filières porteuses pour le développement local intégré, il y a l'éco-développement c'est-à-dire un développement durable défini en 1989 par le rapport Brundtland comme *"le développement soutenable qui répond aux besoins du présent sans compromettre la capacité des générations futures à répondre aux leurs. Deux concepts sont inhérents à cette notion : le concept de "besoin", et plus particulièrement des besoins essentiels des plus démunis, à qui il convient d'accorder la plus grande priorité, et l'idée des limitations que l'état de nos techniques et de notre organisation sociale imposent sur la capacité de l'environnement à répondre aux besoins actuels et à venir."*



Promouvoir ce mode de développement reste un enjeu pour la Communauté d'agglomération car il permettrait de lier plus étroitement développement social et développement économique respectueux de notre environnement et de notre cadre de vie. Il permettra également :

- de montrer une image positive du territoire ;
- de créer des emplois de qualification très diverse ;
- de satisfaire les besoins des 334 000 habitants, 130 000 salariés et 47 000 étudiants.

Que ce soit sur le développement de l'éco-construction, du tri sélectif et du recyclage des déchets, de la gestion de l'eau, de l'utilisation de nouvelles énergies et de la réduction de la consommation d'énergie, du maraîchage biologique, les possibilités de développement d'activités économiques et d'emploi sont multiples.

1- / L'éco-construction

L'enjeu énergétique, social, économique du secteur du bâtiment est important¹. Cette filière est particulièrement porteuse d'emplois. Le nombre important de chantiers sur Plaine Commune doit être une opportunité pour développer cette filière et des savoirs-faires sur le territoire.

Plaine Commune pourrait favoriser une dynamique d'emplois par l'implantation d'une filière de concepteurs, de fabricants, de distributeurs et d'entrepreneurs pour la mise en œuvre de matériaux naturels, non toxiques, de fabrication peu consommatrice d'énergie, puis leur recyclage ou leur élimination. C'est également une réelle opportunité pour développer l'artisanat.

Les unités de production de ce secteur demandent à une importante main d'œuvre pouvant accéder assez facilement à une qualification dans ces métiers. La filière de formation serait également à développer.

Le plan communautaire pour l'environnement n'a pas développé la dimension économique intégrant la dynamique de la filière de l'éco-construction. Ce plan pourrait retrouver cette dimension.

Dans le cadre des chantiers de rénovation urbaine le Conseil de développement demande :

- d'intégrer les éco-matériaux et des normes écologiques rigoureuses dans les réhabilitations. Dans les nouvelles constructions tout entreprendre pour réduire les charges énergétiques et favoriser les systèmes de récupération de l'eau ;
- de privilégier les modes passifs de chauffage et de rafraîchissement ;
- d'encourager les énergies renouvelables ou propres (solaire, bois etc.) ;
- d'encourager l'utilisation de réseaux collectifs de chauffage liés à la géothermie.

En outre, l'éco-développement étant à la fois durable ET solidaire, rénovation urbaine, requalification des espaces, réhabilitation de l'habitat doivent être faits en concertation avec les habitants.

La réalisation de 4 maisons de Haute Qualité Durable (HQD) dans le quartier Cristino Garcia est en tout point exemplaire : très faible impact énergétique, accessibles aux anciens habitants et construites par des entreprises issues de l'économie sociale et solidaire.

Les entreprises du territoire doivent être mobilisées pour investir ce mode de développement.

L'expérience conduite sur ce quartier devrait être développée et encouragée à d'autres programmes de constructions individuelles ou collectives y compris pour le siège de Plaine Commune.

Pour les chantiers de rénovation de l'habitat insalubre, le Conseil de développement demande que soit intégrée l'éco-construction. Par ailleurs, il propose d'ouvrir les pistes pour mettre en place des chantiers d'auto-réhabilitation.

¹ Une construction véritablement écologique doit satisfaire plusieurs critères :

- Des matériaux locaux d'origine minérale ou végétale peu transformés,
- Une importante réduction à la source des pollutions et des consommations d'eau et d'énergie induites par la construction et par l'usage,
- Une attention vive portée au pillage des ressources de matières premières,
- Une mise en œuvre qui privilégie l'emploi plutôt que les énergies fossiles.

Pour encourager la dynamique d'éco-construction et la création d'une filière locale, des interventions sont possibles en matière d'urbanisme et de permis de construire.

Il est proposé :

- de soumettre tout projet d'aménagement urbain à une étude d'impact écologique ;
- d'intégrer les normes d'éco-développement au sein des Plans Locaux d'Urbanisme (PLU) ;
- d'utiliser les techniques du bio-climatisme et les matériaux écologiques dès lors qu'ils proposent des solutions cohérentes du point de vue architectural et paysager ;
- de développer les toits végétalisés comme technique de construction durable ;
- d'avoir la même exigence pour les permis de construire des entreprises que celles demandées aux particuliers en termes de qualité environnementale et urbaine.

Ces mesures permettraient de renverser la tendance, en ce qui concerne la production de plus en plus technologique et industrielle dans le bâtiment, qui fait largement pencher la balance du côté de la dépendance aux énergies fossiles et des machines au détriment du travail humain.

- 2 - / Récupération, traitement et recyclage des déchets

Le tri sélectif est en nette progression mais il reste encore à généraliser à l'ensemble du territoire, notamment dans certains grands ensembles. Il doit également être effectué par l'ensemble des entreprises et des administrations. Les emplois d'ambassadeurs du tri doivent être développés en complémentarité du travail effectué par les gardiens.

Des initiatives diverses, peuvent être initiées grâce à l'aide d'organismes, comme le Réseau TEE² (Territoire, Environnement, Emploi) qui apportent leur contribution à la mise en place de techniques innovantes permettant de diminuer la quantité et la nocivité des déchets.

Par exemple, Plaine Commune pourrait faciliter la création d'entreprises de ramassage des déchets : piles, objets contenant des circuits imprimés, déchets médicaux (« boîte jaune »), ampoules fluorescentes, etc. Ces entreprises pourraient prendre en charge elles-mêmes le traitement et le recyclage propre et moderne des déchets, les transporter chez des récupérateurs ou dans des entreprises agréées de traitements ou de recyclage. C'est l'exemple de l'entreprise ENVIE qui combine dans son activité de recyclage de l'électroménager des logiques économique, sociale et environnementale.

Le développement de ce secteur est créateur d'emplois. L'ensemble de la filière doit être développée : ramassage, tri, traitement, recyclage ou réutilisation.

- 3 - / Reprise de la gestion de l'eau et de son traitement

Plaine Commune peut, par exemple, intervenir dans le secteur de la gestion, de la récupération et du traitement des eaux en allant jusqu'à la reprise de cette gestion.

Ce secteur est « stratégique » pour les habitants de la Communauté autant pour le prix de l'eau potable que pour la rupture de cette prestation de première nécessité (le Conseil de développement a demandé des solutions face aux nombreuses coupures d'eau dans sa contribution sur la résorption de l'habitat insalubre de mars 2007).

² TEE : Accompagnés par le ministère de l'écologie et du développement durable et le ministère de l'emploi, du travail et de la cohésion sociale, les Réseaux Tee ont été créés en 2000. En partenariat étroit avec les DIREN, l'ADEME, les Agences de l'Eau et les Conseils Régionaux, ils facilitent la mise en réseau des opérateurs travaillant sur la problématique des métiers et des emplois de l'environnement.

Ce secteur permettrait en plus la création d'emplois locaux. L'eau va devenir une problématique importante pour tout un chacun : il serait temps d'informer et de former les usagers pour savoir économiser l'eau, la récupérer, ne pas la gaspiller et la réutiliser dans les jardins, les espaces verts, les chasses d'eau des habitations ou pour les équipements publics. La direction prise dans ce sens dans le cadre de la réhabilitation de la halle du marché de Saint-Denis est à souligner.

- 4 - / Economie d'énergie et énergies renouvelables

L'optimisation des consommations énergétiques au sein de la Communauté d'agglomération présente de nombreux atouts :

- Une incontestable amélioration du service rendu aux usagers des bâtiments publics,
- Des économies financières substantielles,
- Une valorisation et incitation à faire, grâce à l'exemplarité de la démarche,
- La lutte contre le changement climatique.

Le but principal est certes de baisser dans un premier temps le coût énergétique pour les habitants, du m³ d'eau et du kWh. Il est indispensable de mobiliser les habitants à la gestion économe d'eau et d'énergie. L'éducation des adultes serait complémentaire à celle pratiquée dans certaines écoles avec le soutien des associations locales.

Se doter d'une Agence Locale de l'Energie (ALE) ayant pour mission la sensibilisation et le conseil auprès des institutions, la formation des travailleurs sociaux et des employés municipaux, le diagnostic énergétique des bâtiments, le développement des énergies renouvelables..., serait le moyen d'amplifier cette démarche.

L'encouragement de modes de déplacement autres que la voiture ira dans le sens de l'éco-développement et participera au changement d'image du territoire.

Explorer les pistes de la mobilité douce serait créateur d'emplois locaux (entretien écologique des pistes, entretien des vélos, ...). Dans la même démarche, il faudrait valoriser les atouts de Plaine Commune en la matière : les parcs, le canal... mais surtout les traitements paysagers... le tourisme et le patrimoine (par ailleurs énoncé par le Conseil de développement dans sa première contribution sur le développement local intégré et l'emploi).

L'étude sur la mise en place d'une politique énergie lancée récemment par Plaine Commune doit intégrer ces points et notamment faire ressortir les possibilités de création d'emploi.

De même, il sera nécessaire de créer une dynamique de travail entre la recherche, la formation et la production sur le modèle des technopoles.

Il existe déjà sur le territoire des laboratoires de recherche publics et privés (CNAM, université Paris 13, centres de recherche de Gaz de France, Saint-Gobain, ...) et des organismes de formation professionnelle et supérieure (CFA du bâtiment, AFPA, CNAM, université Paris 13) que l'on devrait mobiliser avec les chambres consulaires sur les thèmes des énergies renouvelables et de la construction écologique.

Pour que l'objectif d'environnement durable de qualité soit vraiment atteint, les créations de nouvelles filières ou de nouvelles techniques ne doivent en aucun cas créer d'autres problèmes écologiques ou environnementaux sous-jacents. C'est pourquoi nous avons émis un avis négatif sur la filière logistique dans notre première proposition.

- **5 - / Le développement des entreprises avec une activité dans l'éco-industrie ou l'éco-services**

Plaine Commune s'est engagée à soutenir les PME et TPE du territoire, qui ont des activités et compétences variées. Il sera donc logique de se baser sur ces compétences locales pour créer un pôle d'excellence dans l'éco-industrie ou éco-services.

Le projet de la création d'une technopole dédiée aux éco-industries autour du développement de la zone d'activités Jean Mermoz à La Courneuve va dans ce sens. Le Conseil de développement soutient fortement sa mise en place et son évolution.

Concernant l'évolution de cette zone, il faut veiller à ce que les éco-industries présentent réellement une avancée écologique pour les habitants et le tissu économique du territoire, qu'elles n'augmentent pas les nuisances et qu'elles créent des emplois stables.

Ainsi, la construction de la technopole « éco-industrie » Mermoz autour d'une entreprise se limitant à un centre logistique de collecte et de tri avec un trafic important de camions pourrait s'avérer négative. Par ailleurs, l'éco-industrie ne se limite pas au seul sujet des déchets.

La pérennité et la performance de ce futur pôle de compétence dépendront essentiellement de la capacité d'y associer tous les acteurs du terrain.

Il faut que les TPE et les entreprises de l'économie sociale et solidaire trouvent leur place à côté des grandes entreprises. La Miel nous paraît l'organisme adapté pour structurer l'offre des TPE sous forme de « Pôle éco-industries et éco-services ». Elle peut, avec quelques TPE, les représenter officiellement au niveau de la gestion de la technopole.

A l'image de la charte Entreprises-Territoire de Plaine Commune et Plaine Commune Promotion en faveur de l'emploi local, une charte d'engagement sur la qualité environnementale doit être proposée pour l'ensemble des entreprises de Plaine Commune.

Pour affirmer son engagement dans l'éco-développement et faire évoluer le tissu local des acteurs dans ce domaine, Plaine Commune pourrait insérer dans ses appels d'offre aux entreprises une clause intégrant le développement durable et favoriser à terme les emplois locaux.

D'un côté, cela permettra de mettre en valeur l'engagement de la Communauté sur cette question et de l'autre, elle peut être un moyen d'attirer d'autres acteurs pour le pôle de compétences.

Par ailleurs, Plaine Commune devrait s'engager pour l'exonération de la taxe professionnelle des TPE qui s'engageraient activement et régulièrement dans une démarche de développement durable, à l'image du principe adopté par Plaine Commune pour exonérer de taxe professionnelle les jeunes entreprises innovantes (notamment les petites ou moyennes entreprises employant moins de 250 personnes).

6 - / Le maraîchage biologique

Déjà existante sur le territoire (avec par exemple l'association Territoire), cette activité est porteuse de possibilités d'emplois en production, en distribution, en vente...

Il faut préserver au maximum l'existant sur le territoire en ce qui concerne les terrains de cultures maraîchères et les jardins ouvriers. Beaucoup trop ont disparu depuis une cinquantaine d'années ou plus.

La densité de la population qui doit s'accroître dans les prochaines années avec encore plus de constructions sera un frein à la création de terrains cultivables. Il faut préserver le moyen de recréer des parcelles plus ou moins grandes qui pourraient être utilisées pour la culture. C'est une demande à intégrer dans le PLU.

Le respect de la terre productrice, de la biodiversité, entre dans la notion d'éco-développement.

La culture maraîchère pourrait avoir des liens plus importants avec la restauration collective locale, en particulier la restauration scolaire. Ainsi, les enfants bénéficieraient de produits de saison frais non traités chimiquement.

Par l'intermédiaire d'associations ou de coopératives, les techniques bio pourraient être enseignées et cela permettraient des échanges entre les différents intéressés, professionnels ou amateurs.

Des actions pionnières peuvent être citées : l'éco-cantonnier du parc Montreau à Montreuil, le relevé des plantes existantes sur le terrain d'implantation de l'Académie Fratellini avant la construction leur conservation et leur utilisation pour la teinture des vêtements de spectacle... On peut imaginer bien d'autres actions de ce type sur le territoire, dans les espaces verts notamment.

La formation de la culture biologique pourrait commencer à l'école en collaboration avec des associations ou des professionnels : connaître les plantes, apprendre à jardiner, (expérience du jardinage dans le parc de La Courneuve), expérimenter des traitements biologiques simples.

Le maintien de surfaces pour les jardins ouvriers, dans la mesure où ils correspondent à des besoins de la population, nous semble pertinent dans cette perspective.

Cette orientation suppose d'autres pratiques et donc des formations adaptées.

Relevé des propositions sur l'éco-développement

Pour développer l'éco-construction

- Favoriser une dynamique d'emplois par l'implantation d'une filière de concepteurs, de fabricants, de distributeurs et d'entrepreneurs
- Développer la dimension économique du Plan Communautaire pour l'Environnement en intégrant la dynamique de la filière de l'éco-construction
- Intégrer les éco-matériaux et des normes écologiques rigoureuses dans les réhabilitations liées aux chantiers de rénovation urbaine
- Réduire les charges énergétiques, favoriser les systèmes de récupération de l'eau et privilégier les modes passifs de chauffage et de rafraîchissement dans les nouvelles constructions et notamment dans le cadre des chantiers de rénovation urbaine
- Encourager les énergies renouvelables ou propres (solaire, bois etc.) et l'utilisation de réseaux collectifs de chauffage liés à la géothermie.
- Concerter et associer les habitants à la rénovation urbaine, pour la requalification des espaces, et la réhabilitation de l'habitat
- Généraliser les expériences de construction Haute Qualité Environnementale à d'autres programmes de constructions individuelles ou collectives y compris le siège de Plaine Commune
- Intégrer l'éco-construction aux chantiers de rénovation dans l'habitat insalubre et ouvrir les pistes des chantiers d'auto-réhabilitation
- Encourager la dynamique d'éco-construction et la création d'une filière locale, avec les outils de l'urbanisme et des permis de construire

Pour développer la récupération, le traitement et le recyclage des déchets – le traitement et la gestion de l'eau

- Généraliser le tri sélectif à l'ensemble du territoire et notamment aux grands ensembles
- Encourager la diminution de la quantité de déchets et leur nocivité
- Faciliter la création d'entreprises de ramassage des déchets
- Soutenir le développement de l'ensemble de la filière : ramassage, tri, traitement, recyclage ou réutilisation.
- Intervenir dans le secteur de la gestion, de la récupération et du traitement des eaux en allant jusqu'à la reprise de sa gestion

Pour développer l'économie d'énergie et énergies renouvelables

- Mobiliser les habitants (enfants et adultes) à la gestion économe d'eau et d'énergie
- Se doter d'une Agence Locale de l'Energie (ALE) ayant pour mission la sensibilisation et conseil
- Créer une dynamique de travail entre la recherche, la formation et la production sur le modèle des technopoles
- Instaurer l'éducation des adultes à la gestion économe d'eau et de l'énergie

Pour développer les entreprises avec une activité dans l'éco-industrie ou l'éco-services

- Trouver la place des petites entreprises en partenariat avec la MIEL dans le projet de technopole dédiée aux éco-industries de la zone d'activités Jean Mermoz
- Ne pas limiter les projets d'éco-industrie au seul sujet des déchets
- Proposer une charte d'engagement sur la qualité environnementale à l'ensemble des entreprises de Plaine Commune
- Intégrer le critère de développement durable dans les critères d'attribution des marchés publics
- S'engager pour l'exonération de la taxe professionnelle des TPE qui s'engageraient activement et régulièrement dans une démarche de développement durable

Pour développer le maraîchage biologique

- Développer les liens entre cette activité et la restauration collective locale, en particulier scolaire
- Développer les actions pionnières dans ce domaine au territoire, notamment aux espaces verts
- Maintenir les surfaces pour les jardins ouvriers

Conditions d'élaboration de la contribution sur l'éco-développement

Contexte de l'auto saisine du Conseil de développement

Dans notre première contribution sur le « développement local intégré », cinq filières qui nous paraissaient stratégiques étaient évoquées. Dans les conclusions de ce même avis, le conseil de développement annonçait son intention de détailler deux d'entre elles : les services à la personne et l'éco-développement.

Le Conseil de développement a décidé de traiter les deux sujets en parallèles, et de remettre deux avis distincts.

Le thème de l'auto-saisine sur l'éco-développement en traitant les questions de la formation de façon transversale a été validé en Assemblée plénière le 8 juin 2006.

Le Conseil de développement réuni en Assemblée plénière le 31 janvier 2008 a amendé et adopté la présente contribution sur l'éco-développement. Elle a été présentée au Bureau communautaire de Plaine Commune le 27 février 2008.

Méthode de travail

Le groupe de travail « emploi et développement économique » est composé de 11 personnes issues des différentes familles composant le Conseil. Le groupe de travail emploi est composé de Rémy BEAUVISAGE, Françoise CARAYON, Monique JEFFROY, Martina KOST, Pascal LACROIX, Zine Labidine LASSOUED, Patricia LEGER, Bénédicte MADELIN, Pol QUINTON, Véronique SAINT-AUBIN, Martine TIERCELIN.

12 séances de travail ont eu lieu auxquelles il faut ajouter d'une part la participation des membres du Conseil de développement à 4 initiatives :

- à la Biennale de l'environnement du Département de la Seine Saint-Denis à laquelle Plaine Commune participe du 28 au 30 septembre 2006 ;
- au Forum professionnel de l'économie sociale et solidaire organisée par Plaine Commune le 21 novembre 2006 dont un atelier sur les clauses d'insertion et l'achat éthique dans la commande publique ;
- à la signature de la convention de partenariat entre Plaine Commune, le Ministère de l'écologie et du Développement Durable et l'Agence de l'Environnement et de la Maîtrise de l'Energie (ADEME) pour la mise en œuvre du Plan Communautaire de l'Environnement le 5 mars 2007 ;
- à la 18^{ème} convention de l'ADCF au cours de laquelle un atelier forum a été consacré à l'environnement « réchauffement climatique : penser global et agir local » et une table ronde à « l'intercommunalité aux avant-postes de pacte écologique » le 3 et 4 octobre 2007 ;
- à une conférence-débat portant sur l'impact du changement climatique sur la biodiversité dans le cadre des activités du forum des associations environnementales organisée par Plaine Commune à l'université Paris 8 le 15 novembre 2007 reportée au 5 février 2008.

D'autre part, l'éco-développement a pris une place dans les échanges en groupe de travail élargi à l'ensemble du Conseil de développement consacré au Schéma Directeur de la Région Ile de France (SDRIF) et au projet de territoire (SCOT).

Parallèlement, les membres du Conseil de développement ont auditionné à trois reprises Plaine Commune :

- ◇ Le 18 octobre 2006, Caroline MACHILLOT, représentante du Centre d'Initiatives et d'Innovations Environnementales (C2iE), lieu ressources pour les métiers de l'environnement et composante de l'association « Objectif emploi ».
- ◇ Le 11 juin 2007, Valérie BRIDOUX, Responsable de l'Environnement au Département du développement urbain et social de Plaine Commune pour une présentation du Plan Communautaire de l'environnement.

Documents de travail

- Guide destiné aux acteurs publics, élus et techniciens des collectivités locales qui souhaitent impulser une démarche globale de développement à partir de la filière environnement sur leur territoire, réalisé par Objectif emploi.
- Synthèse du document présenté pour le lancement d'une étude de faisabilité pour la réalisation d'un parc d'activité structuré autour d'un centre Technique d'Eco-industrie lors de la rencontre organisée par Plaine Commune le 26 juin 2006
- extrait du Plan Communautaire de l'environnement (mai 2006) – Stratégie – Alisea – Expertise et gestion écologique – Document permettant d'avoir une meilleure connaissance des associations intervenants dans le champs de l'environnement (50 associations au 15 février 2006) afin de définir une stratégie et un programme d'actions les concernant et de leur apporter une aide ciblée.
- Charte de coopération pour la mise en œuvre du plan communautaire de l'environnement entre Plaine Commune et les associations environnementales de Plaine Commune (Conseil communautaire du 30 mai 2006) destinée à soutenir la vitalité du secteur associatif et échanger
- Le Plan Communautaire de l'Environnement de Plaine Commune – Atlas communautaire de l'environnement, Stratégie, Plan d'actions –CD ROM
- le 1^{er} village écologique en Angleterre dans la banlieue sud de Londres – surnommé Bedzed (Beddington Zero Energy Développement) est conçu pour réduire les émissions de Co2, l'usage des énergies fossiles et la quantité de déchets produits par la ville avec par exemple la localisation de commerce de proximité et la construction d'habitations avec des matériaux recyclés et à proximité
- « Eau, propreté, Assainissement – métropole grandes villes et agglomérations» les éditions du secteur public – collection Innovation et pratiques territoriales – Juillet 2007
- « Grenelle de l'environnement, les propositions de l'Assemblée Des Communautés de France- ADCF» Intercommunalités revue de l'ADCF n°1 16 Octobre 2007
- « Construire une démocratie écologique : institution et gouvernance » Groupe 5 du Grenelle de l'environnement - Synthèse et principales mesures novembre 2007
- « Lutter contre les changements climatiques et maîtriser l'énergie » Groupe 1 du Grenelle de l'environnement - Synthèse et principales mesures novembre 2007

Le Conseil de développement de Plaine Commune

Le Conseil de développement **contribue à la mise en débat d'enjeux** concernant les citoyens, le territoire et son devenir, notamment dans le cadre du Grand Paris. Les Conseils de développement, ont **vocation à faire participer la société civile aux projets de territoire** des Agglomérations et des Pays. Ces instances consultatives, de concertation et de démocratie territoriale ont été introduit par la loi « Voynet » de 1999.

Le Conseil de développement -instance de démocratie participative de Plaine Commune- existe depuis 2003.

Lieux d'expression et de dialogue, il est force de propositions. Il apporte sa réflexion aux élus afin que les personnes habitant ou travaillant sur le territoire, soient concernées et au cœur du projet d'agglomération.

Il est composé de 80 membres bénévoles, reflet de la diversité de la société civile.

Le Conseil de développement est membre actif de **la Coordination nationale et de la Coordination francilienne des Conseils**, dont l'une des missions est de soutenir la création de ce type d'instance. Il existe 480 Conseils de développement en France.

Rejoindre le Conseil de développement de Plaine Commune

Toute personne, habitant, travaillant à Plaine Commune et investie dans un collectif, peut candidater pour être membre du Conseil de développement.

Pour y participer : contactez-nous ou téléchargez le dossier de candidature sur internet.

Tous les travaux du Conseil de développement sont disponibles sur internet, sur un mini site mis à notre disposition par Plaine Commune

<http://conseildedeveloppement.plainecommune.fr/>

Pour toutes informations complémentaires

Valérie Grémont
Animatrice du Conseil de développement
01 55 93 57 52 – 06 16 03 13 77

conseil-developpement@plainecommune.com.fr

